OPÉRATION COUFFIN DU RAMADAN

Solidarité ou charité ?

Elles seront 1,2 million de familles à bénéficier cette année du dispositif spécial Ramadan. Des opérations de solidarité ponctuelles qui s'assimilent plus à de la charité qu'à un véritable mécanisme de solidarité. L'Etat, absent toute l'année et ne reconnaissant l'existence que de quelques milliers de personnes pauvres, se transforme en organisme caritative, l'espace d'un mois, avant d'abandonner ces mêmes personnes à leur triste sort.

Nawal Imés - Alger (Le Soir) - Comme le veut la «tradition», le ministère de la Solidarité et les communes vont distribuer des millions de couffins aux familles nécessiteuses. Trois milliards de dinars sont mobilisés par l'Etat pour ces opérations dites de «solidarité».

Le mécanisme est rodé depuis des années : les listes des démunis sont élaborées au niveau des APC qui se chargent de la distribution. Le spectacle des mères et pères de famille faisant la queue pour récupérer ces couffins est affligeant.

Le ministre de la Solidarité avait lui-même reconnu que ces scènes étaient préjudiciables à l'image de l'Algérie.

Il avait promis l'année dernière que cette formule serait abandonnée au profit d'un mécanisme qui permettrait le virement direct du montant de l'aide dans les comptes des personnes dans le besoin.

Force est de constater que rien n'a été fait dans ce sens. Il faudra attendre l'année prochaine peut-être.

Les personnes habilitées à tirer profit de cette opération de «solidarité» continueront de faire des affaires qui s'avèrent très juteuses. Le processus de sélection des fournisseurs des produits de première nécessité est loin d'être transparent. Qui a le droit d'y prendre part ? Existe-t-il des critères préalablement définis ?

Un cahier des charges et un appel d'offres sont-ils prévus ? Autant de questionnements qui jettent le discrédit sur ce mode opératoire sans compter qu'un Etat ne peut se substituer aux œuvres caritatives.

Un Etat a le devoir d'assister les personnes dans le besoin tout au long de l'année. S'il ne le fait pas, il se rend coupable de non-assistance à personne en danger.

Lorsqu'on est pauvre, on l'est toute l'année et pas seulement pendant le mois de Ramadan. Cette catégorie de citoyens exige la mise en place d'une véritable politique sociale.

Cette dernière est quasi inexistante dans une république qui préfère se voiler la face et qui a fait le choix de ne pas regarder en face une société qui s'appauvrit. Les statistiques sur la pauvreté font l'objet d'un véritable embargo. Il a fallu l'arrivée du Ramadan pour que le ministère de la Solidarité reconnaisse l'existence de 1,2 million de familles dans le besoin.

Des personnes qui toute l'année doivent se démener pour nourrir, scolariser et soigner leurs enfants. Seules face à leur destin, elles sont abandonnées par un Etat qui, soucieux de son image de marque, préfère leur tourner le dos plutôt que de mettre en place une véritable politique d'aide.

N. I.

Photo : Samir Sid

Il a fallu Ramadan pour que Ould Abbès reconnaisse l'existence de 1,2 million de familles dans le besoin.

FLAMBÉE DES PRIX ET SPÉCULATION

Ce qu'il faut savoir

Chaque année à l'approche du mois de Ramadan, c'est le même scénario. L'Union des commerçants et des artisans algériens (UGCCA) lance des programmes de sensibilisation. De son côté, le ministère du Commerce parle de brigades mises en place pour le contrôle des commerçants. Et ce alors que sur le marché, les prix sont libres, au grand dam du consommateur.

Mehdi Mehenni - Alger (Le Soir) - Question que l'on entend souvent dans la rue : «Pourquoi l'Etat ne contrôle-t-il pas les commerçants ?» Dans la logique de bon nombre de citoyens, l'Etat doit contrôler les commerçants pour qu'ils ne fixent pas de prix selon leur propre volonté. Mais ce que la plupart ignorent, c'est qu'il n'existe aucune loi qui limite les prix ou exige des commerçants de ne pas dépasser une certaine marge bénéficiaire sur le produit commercialisé.

Dans la loi n° 04-02 du 23 juin 2004 fixant les règles applicables aux pratiques commerciales, ne figure aucun article exigeant des commerçants à ne pas dépasser une certaine marge bénéficiaire sur le produit commercialisé.

Seules des articles obligeant les vendeurs à informer les clients des prix des produits existent. C'est ce qu'a d'ailleurs expliqué l'UGCCA dans une récente conférence de presse.

Cette structure syndicale a, à maintes reprises, admis son impuissance à contrôler l'appétit vorace des spéculateurs : «Mis à part quelques dépliants destinés à la sensibilisation des commerçants qu'on distribue chaque année à l'approche du mois de Ramadan, on ne peut rien faire. Cette responsabilité relève des services du ministère du Commerce. Et encore ! Car même eux ne peuvent pas grand-chose.»

L'UGCCA, bien que censée défendre les intérêts de sa corporation, a toutefois reconnu la malhonnêteté de beaucoup de commerçants qui profitent de l'«anarchie qui règne sur le marché». Si le ministère n'a rien pu faire devant cette situation dont seul le simple consommateur est victime, que peut faire une simple structure syndicale qui dispose de très peu de prérogatives et qui est avant tout une organisation chargée de défendre les commerçants ?

Même son de cloche auprès de la Direction du commerce d'Alger (DCW). Mis à part le contrôle de la qualité des produits et de l'étiquetage, cette structure qui dépend du ministère du Commerce n'a aucune autorité en matière de contrôle des prix.

La loi est claire : les prix sont totalement libres, mis à part quelques produits subventionnés par l'Etat, comme le lait, la farine et le pain.

Les quelque 190 agents dont dispose la DCW d'Alger procèdent seulement au relevé des prix au niveau des marchés, pour ensuite adresser un rapport détaillé au ministère du Commerce, mais sans suite à attendre. Selon M. Karim Bouzrara, chef de service par intérim de la cellule contrôle et contentieux, cette procédure se fait juste à titre d'information. De son côté, le ministère du Commerce observe un silence total à chaque approche du mois de Ramadan.

Mis à part quelques campagnes médiatiques à la télévision ou à la radio, le département d'El-Hachemi Djaâboub évite de se prononcer sur la question ou d'en débattre, laissant la tâche à ses porte-parole «officieux».

Pendant tout ce temps, les prix flambent, à la veille du mois sacré, jusqu'à leur paroxysme, pénalisant des millions de citoyens confrontés déjà à un pouvoir d'achat dérisoire.

M. M.

Photo : Samir Sid

Il n'existe aucune loi qui limite les prix.